

**COMMUNE DÉLÉGUÉE SAINT RIGOMER-DES-BOIS  
DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL  
SÉANCE DU VENDREDI 13 FÉVRIER 2015**



L'an deux mille quinze, le 13 février à 20h30, s'est réuni le conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mme CANTE, Mrs GOMMARD, JEGO, PELÉ, GAUTIER, LOISON, MOUSSAY et CAMUS.

Absentes excusées: Mmes NOUZILLE et CHARPENTIER

Convocation du 06 février 2015

Mme CANTE est nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :**

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**POINT SUR LA MISE EN ROUTE DE LA COMMUNE NOUVELLE :**

**Délibération n° 150213-01**

Différents points sur la mise en place de la commune nouvelle sont abordés par le conseil communal :

☞ Les interventions et les débats des membres du conseil municipal de Villeneuve en Perseigne ne sont pas retranscrits sur les procès-verbaux des réunions. Monsieur le maire délégué explique que les comptes rendus des séances de Conseil Municipal ne font, normalement, état que des décisions prises, sauf demande expresse d'un intervenant.

☞ L'absence de secrétaire lors des réunions est regrettable. Ne serait-il pas souhaitable et judicieux de demander la présence d'une secrétaire à chaque réunion (par roulement)? Cela permettrait une meilleure connaissance des dossiers plus techniques, aiderait à la rédaction des comptes rendus et pourrait faciliter le rapprochement du personnel administratif avec la nouvelle équipe municipale.

☞ Les membres du conseil communal regrettent également la non mise en œuvre de la commission des ressources humaines, décidée par l'ensemble des conseillers municipaux antérieurement à la mise en place de la Commune Nouvelle, qui aurait peut-être permis de mieux anticiper les mutations à venir, d'accompagner le personnel dans la mise en place de la nouvelle organisation, et de suivre collectivement la gestion des différents agents communaux.

☞ Dates des réunions : la question a été abordée avec le Conseil Municipal. Serait-il possible de planifier des réunions plénières en dehors du lundi, ou à d'autres heures, de façon à permettre à tous de participer, au moins occasionnellement ?

**EXAMEN DES DEVIS RELATIFS AUX ALARMES ANTI-INTRUSIONS :**

**Délibération n° 150213-02**

Par délibération en date du 5 septembre 2014, les membres du conseil municipal avaient demandé au Maire de faire le point sur la sécurité des bâtiments communaux et de solliciter diverses entreprises pour l'installation éventuelle d'alarmes anti-intrusions.

Le Maire Délégué présente donc 3 devis différents à soumettre à la Commune Nouvelle de Villeneuve en Perseigne :

Prestataire	Nature de la prestation	Coût installation (HT)			Autres
		Salle La Charmille	Atelier communal	Maison Gaston Floquet	
<b>Agence Oméga</b> Alençon	Vente et installation Options : Réception des alarmes  -Déplacement sur demande	1 716,28 €	4 060,91 €	2 160,61 €	Installation de l'atelier couplée avec celle de la Charmille Options : Réception des alarmes par PC = 51,86 € TTC / mois  Intervention sur site = 51,86 € TTC / intervention
<b>MG Sécurité</b> Essay	Vente et installation	2 181,00 €	1 949,00 €	2 846,00 €	+ ligne téléphonique à l'atelier ?
<b>Crédit Agricole</b>	Vente et installation Options : Télésurveillance : levée de doute – Appel des forces de l'ordre	2 473,42 €	1 163,45 €	2 874,35 €	Options : Forfait maintenance = 124,20 e / an / installation  Télésurveillance : 37,36 € / mois / installation

Le Conseil Communal décide d'interroger les autres communes déléguées sur leurs besoins en équipements de sécurité, de façon à envisager un éventuel achat groupé.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES A PRESENTER A LA COMMUNE NOUVELLE :**

#### **Délibération n° 150213-03**

Monsieur le Maire délégué propose aux membres du conseil communal de soumettre à la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne les prévisions budgétaires suivantes pour 2015 :

#### **INVESTISSEMENT COMMUNE 2015 :**

LIBELLE	HT	TVA	TTC	
<b>DEPENSES :</b>				
Remboursement Capital Emprunt			1 561,65	
<b>* PROJETS :</b>				
Enfouissement des réseaux : ERDF	170 000,00		204 000,00	Subv CG 70%
Orange	40 000,00		48 000,00	Subv CG 30%
Eclairage public "Le Buisson"	40 820,00	à réactualiser !	48 984,00	DETR 20%
Extension éclairage public "rue aux Chèvres"	42 460,00	à réactualiser !	50 952,00	
Nouveau quartier "Le Morichon" : analyse du sol	2 150,00		2 580,00	
Aménagement urbain/cadre de vie du "Buisson"	350 000,00	à réactualiser !	420 000,00	
Alarmes bâtiments communaux	7 000,00		8 400,00	
Remplacement de 3 tables de pique-nique Charmille	1 017,00		1 220,40	
Travaux/achats divers maison Gaston Floquet			10 000,00	
Travaux pour 2 raccordements asst collectif Buisson (salle des fêtes du Buisson + logement communal)			2 000,00	
Bornes à incendie au "Buisson"	2 580,00		3 096,00	
<b>RECETTES :</b>				
Reversement TVA			2 993,00	
Subvention DETR éclairage public "Egremondrières"			1 860,00	

**INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT 2015 :**

LIBELLE	HT	TVA	TTC	N° INVENTAIRE
<b>DEPENSES :</b>				
Travaux Assainissement Egremondières - SNOT			1 448,16	11
avenant n° 2				
Travaux Assainissement Buisson/Rue aux Chèvres			<b>226 261,98</b>	9 2315
☞ Maître d'œuvre Loiseau			4 838,40	
☞ MSE "Station"			1 150,08	
☞ Chapron "Réseau"			180 438,84	
☞ SOA "Contrôle réseau"			9 252,00	
☞ SPS Pierre			0,00	
☞ Branchements ERDF			2 370,95	
☞ Travaux complémentaires :		Orange	1 958,23	
		branchcts	26 253,48	
Remboursement Capital Emprunts			19 370,60	
<b>RECETTES :</b>			<b>451 798,73</b>	
Reversement TVA			66 398,73	
Subventions Asst Buisson : Agence de l'Eau			228 200,00	
Conseil Général			137 200,00	
Réserve Parlementaire			20 000,00	

**Propositions de subventions 2015 aux associations :**

Monsieur le maire délégué expose les différentes circonstances exceptionnelles pouvant conduire à revaloriser de façon ponctuelle les subventions aux associations locales en 2015 :

- Association des Anciens Combattants : organisation des cérémonies anniversaires de la Victoire de 1945, le 10 Mai 2015, pour l'ensemble de la Commune Nouvelle :  
Subvention sollicitée : 450 € (la commune prendra en charge le vin d'honneur)
- Association « Gaston Floquet » : l'organisation de la vente d'œuvres des 15 et 16 novembre, qui a rapporté presque 10 000 € à la commune, a occasionné des frais exceptionnels de logistique (déplacements, alimentation, etc ...)  
Subvention sollicitée : 500 €

Autres subventions :

- Coopérative scolaire d'Ancinnes : 60 €
- 10 % sur les ventes d'œuvres à l'Association des Amis de Gaston Floquet,
- Comité des Fêtes de St Rigomer des Bois : 200 €

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✓ Dates à retenir : élections départementales les dimanches 22 et 29 mars 2015
- ✓ Monsieur LOISON évoque les difficultés et les risques entraînés par l'existence de deux codes postaux différents pour les communes déléguées de Villeneuve en Perseigne. Il fait part également des nombreuses erreurs dans la rédaction des adresses dans les envois postaux (absence du nom de la commune déléguée), entraînant des retards importants. Il demande une nouvelle information à la population, et de solliciter la Poste pour un code postal unique.
- ✓ Compte rendu de M. LOISON Francis de la dernière réunion du SAEP Champfleur – Gesnes Le Gandelin

Fin de séance à 23.h 15  
Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents